

Associations

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION ANNÉE 2027

à retourner avant le 1^{er} novembre 2026

1.1 Identification de l'association

Nom :

Adresse du siège social :

.....

Code postal : Commune :

Adresse de correspondance, si différente du siège :

.....

Code postal : Commune :

Personne à contacter :

Tél. fixe /Tél. mobile/Courriel :

Site internet de l'association :

Activités habituelles de l'association :

☐ Déclaration Préfecture :

☐ N° SIRET (Obligatoire) :

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle) :

...

1.2 Composition du bureau

	Nom - Prénom	Adresse	Téléphone - courriel
Président			
Trésorier			
Secrétaire			

2.1 Compte de résultat (détaillé)

Exercice 2026

date de début :

date de fin :

CHARGES	Montant en €	PRODUITS	Montant en €
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achats d'études et prestations de services		Prestations de services	
Achats non stockés de matières et fournitures		Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie...)			
Fournitures d'entretien et de petit équipement			
Autres fournitures		Produits des autres activités annexes	
61 - Services extérieurs		Buvettes	
Sous traitance générale		74 - Subventions d'exploitation	
Location installations sportives		État (préciser le ministère sollicité)	
Location bureaux ou siège			
Location matériel sportif		CNDS	
Autres locations (préciser)			
Entretien et réparation			
Assurances		Région	
Documentation		Département	
Divers		Commune de Cugnaux (1)	
62 - Autres services extérieurs		Fonctionnement	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Spécifiques	
Publicité, publications			
Déplacements, missions		Autres communes (à détailler)	
Hébergement, restauration		Fédération d'affiliation	
Frais de réceptions		Ligue d'affiliation	
		Comité départemental d'affiliation	
Frais postaux et télécommunications		Organismes sociaux (à détailler)	
Services bancaires autres			
63 - Impôts et taxes		Fonds européens	
Impôts et taxes sur rémunération		CNASEA (emplois aidés)	
Autres impôts et taxes		Autres aides, dons ou subventions (à préciser)	
64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels		Partenariat	
Charges sociales		Publicité	
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
		Cotisations	
65 - Autres charges de gestion courante		Cartes bienfaiteurs	
Licences		Droits d'inscriptions	
Affiliations			
Engagements		76 - Produits financiers	
Frais d'arbitrage			
Cotisation OIS			
66 - Charges financières		77- Produits exceptionnels	
67 - Charges exceptionnelles		78 - Reprises sur amortissements et provisions	

68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		79- Transfert de charges	
Total		Total	
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des charges		Total des produits	

DATE
 SIGNATURE
 Cachet de l’association

1) joindre le bilan financier associé à la subvention

2.2 Budget prévisionnel (détaillé) *merci de ne pas inscrire les centimes*

Exercice 2027

date de début :

date de fin :

CHARGES	Montant en €	PRODUITS	Montant en €
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achats d'études et prestations de services		Prestations de services	
Achats non stockés de matières et fournitures		Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie...)			
Fournitures d'entretien et de petit équipement		Tournois	
Autres fournitures		Produits des autres activités annexes	
61 - Services extérieurs		Buvettes	
Sous traitance générale		74 - Subventions d'exploitation	
Location installations sportives		État (préciser le ministère sollicité)	
Location bureaux ou siège			
Location matériel sportif		CNDS	
Autres locations (préciser)			
Entretien et réparation			
Assurances		Région	
Documentation		Département	
Divers		Commune de Cugnaux (1)	
62 - Autres services extérieurs		Fonctionnement	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Spécifiques	
Publicité, publications			
Déplacements, missions		Autres communes (à détailler)	
Hébergement, restauration		Fédération d'affiliation	
Frais de réceptions		Ligue d'affiliation	
		Comité départemental d'affiliation	
Frais postaux et télécommunications		Organismes sociaux (à détailler)	
Services bancaires autres			
63 - Impôts et taxes		Fonds européens	
Impôts et taxes sur rémunération		CNASEA (emplois aidés)	
Autres impôts et taxes		Autres aides, dons ou subventions (à préciser)	
64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels		Partenariat	
Charges sociales		Publicité	
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
		Cotisations	
65 - Autres charges de gestion courante		Cartes bienfaiteurs	
Licences		Droits d'inscriptions	
Affiliations			
Engagements		76 - Produits financiers	
Frais d'arbitrage			
Cotisation OIS			
66 - Charges financières		77 - Produits exceptionnels	
67 - Charges exceptionnelles		78 - Reprises sur amortissements et provisions	

68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		79 - Transfert de charges	
Total		Total	
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des charges		Total des produits	

Certifié conforme par le Président
DATE
SIGNATURE
Cachet de l'association

3. Composition de l'association

- Nombre d'adhérents Cugnalais : non Cugnalais :
- Salariés : vacataires ou emplois aidés
oui ☐ si oui, veuillez préciser le nombre :
non ☐

permanents oui ☐ si oui, veuillez préciser le nombre :
non ☐
- Nombre de bénévoles :
- Nombre d'élèves inscrits dans l'établissement : dont Cugnalais :
(pour les associations scolaires, sportives et culturelles uniquement)

4. Concours sollicités pour le fonctionnement annuel 2027

- **Subvention de fonctionnement** : €
(si > 23 000 €, le versement de la subvention est conditionné à la signature d'une convention)

- **Prestations en nature** :

Cochez et précisez

Mise à disposition de locaux (siège social, salles permanences, équipements, terrain...) ☐

Communication (selon les modalités de la Charte d'engagements réciproques du 14 septembre 2011)

..... ☐

Autres : ☐

.....

DATE

SIGNATURE

CACHET DE L'ASSOCIATION

5.1 Subvention pour une animation spécifique

La Ville pourra éventuellement apporter son concours à des manifestations ponctuelles proposées par des associations, de nature à contribuer au développement culturel, sportif, ou social de Cugnaux.

Après décision du Conseil Municipal, la tenue de la manifestation devra faire l'objet d'une confirmation. Il est rappelé qu'une convention devra être établie pour toute subvention supérieure à 23 000 €.

En cas d'annulation ou de report, prière d'en informer le service concerné.

- **NOM DE L'ASSOCIATION :**

- **DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DE LA MANIFESTATION PRÉVISIONNELLE :**
(Intitulé, date(s), lieu(x), nombre de participants, entrées/inscriptions gratuites ou payantes,)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- **OBJECTIF POURSUIVI :**

.....

.....

.....

.....

.....

- **CONCOURS SOLLICITÉS DE LA VILLE :**

- **Subvention :** _____ €
(Veuillez compléter le budget prévisionnel de la manifestation soit 1 fiche par animation)

A COMPLÉTER IMPÉRATIVEMENT

5.2 Budget prévisionnel de l'animation (détaillé) *merci de ne pas inscrire les centimes*

Exercice 2027

date de début :

date de fin :

CHARGES	Montant en €	PRODUITS	Montant en €
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achats d'études et prestations de services		Prestations de services	
Achats non stockés de matières et fournitures		Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie...)			
Fournitures d'entretien et de petit équipement			
Autres fournitures		Produits des autres activités annexes	
61 - Services extérieurs		Buvettes	
Sous traitance générale		74 - Subventions d'exploitation	
Location installations sportives		État (préciser le ministère sollicité)	
Location bureaux ou siège			
Location matériel sportif		CNDS	
Autres locations (préciser)			
Entretien et réparation			
Assurances		Région	
Documentation		Département	
Divers		Commune de Cugnaux (1)	
62 - Autres services extérieurs		Fonctionnement	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Spécifiques	
Publicité, publications			
Déplacements, missions		Autres communes (à détailler)	
Hébergement, restauration		Fédération d'affiliation	
Frais de réceptions		Ligue d'affiliation	
		Comité départemental d'affiliation	
Frais postaux et télécommunications		Organismes sociaux (à détailler)	
Services bancaires autres			
63 - Impôts et taxes		Fonds européens	
Impôts et taxes sur rémunération		CNASEA (emplois aidés)	
Autres impôts et taxes		Autres aides, dons ou subventions (à préciser)	
64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels		Partenariat	
Charges sociales		Publicité	
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
		Cotisations	
65 - Autres charges de gestion courante		Cartes bienfaiteurs	
Licences		Droits d'inscriptions	
Affiliations			
Engagements		76 - Produits financiers	
Frais d'arbitrage			
Cotisation OIS			

66 - Charges financières		77 - Produits exceptionnels	
67 - Charges exceptionnelles		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		79 - Transfert de charges	
Total		Total	
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des charges		Total des produits	

DATE
SIGNATURE
CACHET DE L'ASSOCIATION

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRE DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGRÉMENT D'ETAT

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-4 et 25-4 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découle la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N°1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondateurs, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

ENGAGEMENT N°2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur les convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N°3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et leur droit de ne pas être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N°4 : EGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N°5 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N°6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N°7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à Cugnaux, le

Nom, prénom et signature du président de l'association ou de la fondation

6. Pièces à joindre à votre dossier

- Lettre de demande adressée à Monsieur le Maire indiquant le montant de la subvention demandée (obligatoire)

Pour une première demande :

- Statuts de l'association datés et signés
- Liste des personnes chargées de l'administration de l'association (comité de direction)
- Relevé d'identité bancaire
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire.
- Procès-verbal de votre dernière assemblée générale
- Bilan moral et financier
- Dernier rapport annuel d'activité et derniers comptes approuvés de l'association
- Compte de résultats de l'action financée (s'il y a lieu)
- Contrat d'engagement Républicain signé

Pour un renouvellement, quel que soit le montant demandé :

- Exemple des statuts déposés et approuvés par l'association, **seulement s'ils ont été modifiés**
- Composition du bureau et du conseil d'administration **si elle a changé**
- Relevé d'identité bancaire **s'il a changé**
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire
- Procès-verbal de votre dernière assemblée générale
- Bilan moral et financier
- Dernier rapport annuel d'activité et derniers comptes approuvés de l'association
- Compte de résultats de l'action financée (s'il y a lieu)
- Contrat d'engagement Républicain signé

Les dossiers doivent être transmis avant le 1^{er} novembre 2026

par mail à vie.associative@mairie-cugnaux.fr ou par la poste

(Cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Mairie de Cugnaux
Pôle Sports Vie associative et citoyenneté
5 place de l'église
31270 CUGNAUX**

IMPORTANT : Tout dossier incomplet (pièces à joindre comprises) ne pourra être examiné.